

E.mail : flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix : 0,25 € - N° 63 - Mai-Juin 2006

EDITO.....

Du CPE au refus de toute précarité, passer à l'offensive !

La victoire contre le CPE est encore dans toutes les têtes. C'est la première fois depuis 1995 que les organisations syndicales dans l'unité font reculer de manière importante le Pouvoir !

Reste que ce combat victorieux est un combat défensif. La précarité demeure. Le Contrat de Nouvelle Embauche dans le privé, les EVS-CAE dans notre secteur, les contractuel-le-s enseignant-e-s se multiplient, viré-e-s du jour au lendemain, alors que les besoins existent, que des emplois qualifiés peuvent être créés.

Ceux qui viennent de signer un accord sur la direction d'école prévoyant l'embauche de 50.000 emplois précaires de plus dans l'Education nationale, sans aucun avenir, aux 2/3 du Smig, porteront leur part de responsabilité dans cette précarisation de l'emploi public, à chacun ses victoires... Ces emplois précaires correspondent à des emplois qualifiés qui auraient pu permettre l'embauche de plusieurs dizaines de milliers de salarié-e-s avec un statut, un avenir professionnel... Accepter un tel dispositif après s'être battu contre le CPE en dit long sur ceux qui confondent le compromis nécessaire avec la compromission.

Les raisons de se battre, les combats à mener et à gagner il en reste beaucoup:

- Baisse des effectifs en maternelle (la Cgt-

d'une baisse statistique, fictive, des chiffres du chômage, au profit de véritables contrats de travail et de la création d'emplois stables et socialement utiles.

- Combat pour le pouvoir d'achat. Il n'est plus possible aujourd'hui d'admettre des salaires inférieurs à 1500€, quand on connaît le coût du logement et de la vie quotidienne.

- Mise en place de revendications permettant au Service Public d'Education de fonctionner et de se transformer, loin des discours, fausement pédagogiques, mais surtout réactionnaires et démagogiques.

...

La Cgt-Educ'Action s'emploiera à mener ces combats, dans l'unité chaque fois que cela sera possible, en y associant le maximum de salarié-e-s, en s'appuyant sur les orientations définies lors du Congrès de la Confédération Cgt qui vient de se tenir.

A toutes, à tous, nous donnons rendez-vous pour que Tous Ensemble, comme nous venons d'en faire la démonstration que nous en étions capables, nous menions ce combat pour une autre société où l'être humain sera remis au centre des préoccupations.

Yvon GUESNIER



Educ'Action y travaille dans l'unité avec le Snuipp, la Fcpe et l'ICEM dans le 06)

- Combat contre la disparition programmée des Z.E.P.

- Lutte contre la précarité. En exigeant le retrait du CNE et des dispositifs cache sexe

SOMMAIRE

P. 1 : - Editorial : Du CPE au refus de toute précarité, passer à l'offensive !

P. 2 : - Maternelle : passer à l'offensive !

- Le collectif de défense de l'école maternelle des Alpes-Maritimes (Cgt-Educ'Action, Snuipp-Fsu, ICEM, FCPE)

P. 3 : - IUFM... Chronique d'une réforme annoncée...

- Réseau Education Sans Frontière : Ces enfants nous les prenons sous notre protection

- Défense du personnel

P. 4 : - Adhésion

Directeur de publication : J. DENNEULIN - Responsable de rédaction : D. BOUSCARAT

**Votre cotisation est la seule
ressource financière du syndicat
Adhérez !**

(page 4)

Maternelle : Passer à l'offensive !

Le dispositif qui est proposé pour la limitation des effectifs en classes maternelles relève bien d'une prise de position et d'une décision collective, celles du conseil des maîtres et du conseil d'école.

Que ce soit la moyenne dans l'école, ou une baisse identique par classe, c'est à l'équipe pédagogique de le décider en fonction de ses besoins.

On peut imaginer plusieurs situations comme des classes de Grands à 27, des Moyens à 26, et des Petits à 25... pour d'autres, c'est le passage à 27 pour toutes les classes, puisqu'elles étaient à 30...

L'important est :

- 1. L'élaboration en commun ou l'approbation

commune de l'organisation choisie

- 2. D'aller ensemble vers 25 élèves par classe dans les 2 ou 3 années à venir.

Si l'inscription des enfants relève bien des communes, l'accueil des enfants lui, relève bien de l'école.

C'est souvent le directeur ou la directrice qui est en prise directe avec la Mairie ou l'Inspection, et par ce dispositif, c'est bien le sens d'une communauté pédagogique autour de lui ou d'elle, qu'il est temps de signifier.

Dans l'ensemble, les communes respectaient les consignes anciennes, sauf demandes exceptionnelles. Sauf Nice, et pas partout dans la ville.

Les Collectif de défense de l'école maternelle qui réunit le Sden-Cgt Educ'Action, le Snuipp, la Fcpe 06 et l'Icem, a écrit à chaque commune pour les prévenir de l'action menée pour cette rentrée.

Nous vous demandons fin Mai, d'envoyer vos effectifs à vos syndicats, pour que nous ayons une vision claire de ce qui nous attend à la rentrée.

Pour des difficultés techniques, des questions sur le dispositifs, n'hésitez pas à nous contacter au **06.63.57.64.72**

C'est le moment ou jamais gagner enfin sur cette revendication !

N'hésitons pas !

Elisabeth CARON

Le collectif de défense de l'école maternelle des Alpes-Martimes (Cgt-Educ'Action, Snuipp-Fsu, ICEM, FCPE)

Le collectif réaffirme son attachement à l'école maternelle. Les organisations syndicales enseignantes, pédagogiques, de parents, rappellent que, de la qualité et du développement de l'école maternelle, dépend l'avenir des enfants qui sont confiés à l'Ecole Publique. Elles constatent que malgré l'évolution de notre société, du public enfantin accueilli, les effectifs par classe sont restés les mêmes depuis 25 ans. Elles tiennent à souligner que seule l'Ecole Maternelle est un lieu d'apprentissage ouvert à tous les enfants, notamment parce que c'est un Service Public gratuit. Elles insistent sur l'importance d'une scolarisation de tous les enfants y compris les moins de 3 ans dans les zones défavorisées.

Cette scolarisation doit se faire avec des critères de qualité :

- locaux et adaptation de ces locaux,
- qualification des personnels,
- formation initiale et continue,
- crédits pédagogiques abondés,
- effectifs adaptés.

...

Le Collectif adopte le dispositif suivant:

- Dans toutes les écoles dont les effectifs en 2005-2006 sont supérieurs à 27 par classe limitation à 27 par classe des admissions pour la rentrée 2006

- Dans les écoles dont les effectifs sont égaux à 26 ou 27 en 2005-2006 limitation des admissions, en les baissant de 1 par classe, jusqu'à atteindre un maximum de 25 par classe.

- Dans les ZEP, le même dispositif sera adopté avec des seuils maximum de 25 et une baisse de 1 par an jusqu'à atteindre un maximum par classe de 20.

Le Collectif appelle :

• les équipes pédagogiques et éducatives à adopter dans les instances internes aux écoles (conseil des maîtres-ses, conseil d'école) des motions en ce sens.

• les Mairies à respecter les dispositifs adoptés démocratiquement par les conseils de maîtres-ses et validés en Conseil d'Ecole.

• les parents à soutenir les équipes engagées dans ce dispositif.

Motions à faire voter lors des Conseil des Maîtres-ses des Conseils d'école

Le Conseil de ...

constate que malgré l'évolution de notre société, du public enfantin accueilli, les effectifs par classe sont restés les mêmes depuis 25 ans. Il tient à souligner que seule l'Ecole Maternelle est un lieu d'apprentissage ouvert à tous les enfants, notamment parce qu'elle est gratuite. Il insiste sur l'importance d'une scolarisation de tous les enfants Cette scolarisation doit se faire avec des critères de qualité:

locaux et adaptation de ces locaux,

- qualification des personnels,
- formation initiale et continue,
- crédits pédagogiques abondés,
- effectifs adaptés.

- ...

Par conséquent, le Conseil de...

décide que les effectifs pour la rentrée 2006 seront limités à... par classe.

Protocole d'accord "direction d'école"

Pour nous c'est non, 3 fois non !

Le Sden-Cgt Educ'Action 06 a réuni son bureau 1° degré le mardi 2 mai. Il a décidé, après avoir pris note des remontées du questionnaire qu'il avait adressé aux écoles et à ses adhérent-e-s, de se prononcer contre toute acceptation du protocole d'accord "direction d'école". Le Bureau Académique de l'académie de Nice de la Cgt-Educ'Action, réuni le 3 mai, a pris la même position. La Cgt-Educ'Action a réuni ses instances nationales le vendredi 5 mai et a rejeté ce protocole...

Sur les 3 points principaux du protocole la réponse est la même, c'est non!:

- 15 € par mois en guise d'augmentation, c'est une aumone et certainement pas une revalorisation! C'est à la limite insultant!
- Le recrutement d'EVS pour assurer l'aide administrative aux directeur-trice-s. Du personnel recruté pour 10 mois sans aucun avenir, la précarité institutionnalisée dans nos écoles avec un salaire de misère, quelques semaines après notre lutte victorieuse contre le CPE c'est proprement inadmissible! Sans même aborder le fait qu'aucune for-



mation n'est assurée et que c'est le directeur-trice qui assurerait chaque année de fait la formation.

Les décharges pour les écoles de 4 classes (oubliant en passant les plus petites) c'est positif, mais assurées en utilisant des Pe2 en "stage filés" (pas toute l'année d'ailleurs) et ce au détriment de la Formation Continue c'est faire payer par l'ensemble des collègues et de l'Ecole une mesure de justice pourtant indispensable.

Nous tenons à remercier les centaines de collègues qui nous ont retourné le questionnaire que nous avons mis en ligne.

Nous ne pouvons que regretter que certains aient cru bon de signer un protocole qui ne fait qu'amener une précarité massive dans les personnels des écoles, et ne règle en rien le problème de la direction d'école...

IUFM...

Chronique d'une réforme annoncée...

La loi d'orientation prévoit l'intégration des IUFM dans l'université et s'accompagne d'une réforme du contenu de la formation des maîtres et des maîtresses et de modifications statutaires pour les personnels. Ce dernier aspect sera abordé au 2^e semestre 2006. Par contre, les objectifs et les contenus de la formation initiale ont déjà fait l'objet d'une étude par un groupe de travail qui a produit un pré-rapport à destination du Haut Conseil pour l'École (document publié par Le Figaro avant même d'être adressé aux partenaires syndicaux... On a le JO qu'on peut !).

Selon ce document, l'architecture de la formation des enseignant-e-s est conservée. La 1^{re} année d'IUFM sera toujours consacrée à la préparation du concours en incluant des stages d'observation.

La 2^e année sera une année de formation par alternance où le projet stipule que l'école d'accueil sera prise en compte comme un véritable lieu de formation. Voici une nouveauté qui a été illustrée ces derniers jours par l'annonce du ministère : dès la rentrée 2006, les PE2 effectueront un "stage filé" pratiquement toute l'an-



née dans une même classe à raison d'une journée par semaine. On se rapproche ici de la formation des collègues du secondaire. Même si cela peut sembler répondre à la demande très forte des professeur-e-s stagiaires (davantage de stages), le temps global dédié à la pratique de classe sera équivalent à ce qu'il est actuellement. On assiste simplement à un transfert sur le stage filé de plusieurs semaines actuellement effectuées en stage en responsabilité et en stage de pratique accompagnée.

A noter que la 1^{re} conséquence de cette mesure sera la diminution pour les titulaires de 3 semaines de formation continue dès l'année prochaine...

Cette mesure est également à rapprocher avec les propositions faites par le Ministère dans le Protocole sur la Direction d'école, à savoir le remplacement de directeurs d'école de 4 classes déchargés par des PE2.

Pouvons-nous alors vraiment penser que la formation pratique des futur-e-s enseignant-e-s sera améliorée dans ces conditions ?

Il semble plus évident qu'un souci d'économie financière prévaut sur la volonté d'amélioration de la qualité de la formation initiale.

Nous sommes bien loin de la revendication de la CGT Educ'action de deux véritables années de formation après concours.

Nous assistons à des débuts plutôt inquiétants d'une réforme des IUFM qui ne fait que commencer...

Leila SAIMI

Florence CIARAVOLA

RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERE

Ces enfants nous les prenons sous notre protection



De nombreux enfants dont les parents sont sans papiers (parfois à cause des carences de l'administration) vont être expulsés dès la fin de l'année scolaire, souvent dans un pays qu'ils ne connaissent pas et où ils courent des dangers.

Leurs études seront interrompues.

Grâce à la mobilisation des associations, de leurs professeurs et camarades et, de plus en plus, des passagers des avions, des expulsions ont pu être empêchées in extremis.

La loi CESEDA de Sarkozy (pas encore votée mais déjà appliquée par les préfets qui font du zèle) met les étrangers dans des situations épouvantables, sans aucun moyen pour vivre, condamnés à la clandestinité.

• Si vous ne voulez pas être complice, faites-le savoir, signez la pétition que vous trouverez sur le site :

<http://www.educationsansfrontieres.org>

Défense du personnel

Entre le moment où nous mettons ce bulletin sous presse et le moment où vous le recevez, le mouvement à titre définitif sera terminé ou presque... Nous passerons alors à la deuxième phase qui touche plusieurs centaines de collègues, le mouvement à Titre Provisoire.

N'hésitez pas à nous appeler au **06.63.57.64.72** ou à consulter notre site <http://sden1d06.free.fr/>

Des élu-e-s pour vous défendre : Elu-e-s de la Cgt-Educ'Action à la CAPD :

Leila SAIMI - Yvon GUESNIER - Eve NOAILLY

Représentant-e-s de la Cgt Educ'Action au Comité Technique Paritaire Départemental :

Marc LE ROY - Elisabeth CARON

Besoin d'un conseil, d'un renseignement ayez le réflexe

Sden-Cgt Educ'Action 06.63.57.64.72 sden1d06@free.fr

Pour nous écrire :

Sden-Cgt Educ'Action Pôle 1^{er} degré - 4, place Saint-François - 06300 Nice

Cgt-Educ'Action de l'Académie de Nice

Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Education Nationale CGT

La Cgt-Educ'Action de l'Académie et du département des A.M. a déménagé. Il convient d'adresser le courrier à :
Cgt-Educ'Action-Sden-Cgt - 4, place Saint-François - 06300 Nice

Cgt - Educ'Action Secrétaire Académique :

Cédric GAROYAN
Tél. 04.93.22.04.30 • 06.75.74.14.22
10, avenue des Tuilières
06800 Cagnes-sur-Mer
cgaroyan@yahoo.fr
<http://ursdencgtnice.free.fr>

Cgt - Educ'Action 06 Secrétaire départemental

Joël DENNEULIN
Tél. :04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93
171, rue Max-Jacob - 06600 Antibes
E-mail:cgteducaction06@wanadoo

1^{er} degré 06 :

Yvon GUESNIER
Tél. 06.63.57.64.72
E-mail:sden1d06@free.fr
Site internet : <http://sden1d06.free.fr/>

2^e degré 06 :

E-mail : sden2d06@free.fr

Trésorier du 06 :

Renaud DE VARENT
Sden-Cgt - 4, place Saint-François
06300 Nice
Répondeur : 06.84.37.05.59
E-mail: sed.lex@free.fr

Cgt - Educ'Action 83 Secrétaire départementale du Var :

Corinne GELEY
Tél./fax : 04.94.45.23.14
725, Chemin des Vernedes
17, Clairières des Vernedes
83480 Puget
corinne.geley@laposte.net
1^{er} degré 83 : Sandrine BLONDY
Tél. : 06 11 77 62 69
E-mail:sandrine.syndicat@free.fr
Trésorière du Var : Colette LACROIX
4, rue Jean-Bonnet - 83000 Toulon
Tel. 04.94.03.61.59
Mail : lacroix.colette@wanadoo.fr

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat
Adhérez !

Bulletin d'adhésion à retourner : **Cgt-Educ'Action Sden-Cgt - 4, place Saint-François - 06300 Nice**

Le versement d'une cotisation syndicale vous donne droit à une déduction fiscale sur vos impôts sur le revenu des 2/3 du montant payé

NOM : _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse personnelle: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone: _____ Portable : _____ Adresse E-mail : _____ @ _____

Etablissement : _____

Grade (Plp, P.E. Instit, Certifié...): _____ Echelon : _____

Hors-classe : oui-non

Fonction : ZIL, Adjt-e-, Dir, Cons. pédagogique ... : _____ Temps plein - Temps partiel : quotité _____ %

Je désire adhérer au Sden-Cgt

Je paye par prélèvement automatique (mensuel): j'envoie un RIB ou un RIP avec ce bulletin d'adhésion.

Date et signature :

Dans toute la CGT, le taux de cotisation est de 1% du salaire net. Le tableau ci-dessous peut vous aider à établir le montant :

Cotisation par mois	1 ^{er} éch.	2 ^e éch.	3 ^e éch.	4 ^e éch.	5 ^e éch.	6 ^e éch.	7 ^e éch.	8 ^e éch.	9 ^e éch.	10 ^e éch.	11 ^e éch.
Instituteur/trice				13,70 €	14,10 €	14,40 €	14,70 €	15,50 €	16,30 €	17,30 €	19,00 €
Certif., Prof. Ecole, CPE, PLP, PEPS	10,80 €	10,80 €	14,60 €	15,30 €	16,20 €	17,20 €	18,30 €	19,60 €	20,90 €	22,60 €	24,30 €
Certif. Hors-classe	18,30 €	20,70 €	22,20 €	23,70 €	25,70 €	27,40 €	28,90 €				
Agrégé-e	14,00 €	16,20 €	17,60 €	19,10 €	20,50 €	21,90 €	23,50 €	25,30 €	27,10 €	28,90 €	30,40 €

Si vous avez été promu-e, votre prélèvement mensuel sera augmenté à hauteur de la cotisation correspondant à votre échelon. N'hésitez pas à faire connaître tout changement de situation (temps partiel, retraite...) qui n'aurait pas été pris en compte dans le calcul de votre cotisation.

MI-SE **10,80 €** par mois
Stagiaires IUFM **10,80 €** par mois
Vacataires **6,20 €** par mois
Aides-éducateurs/trices/ **7,80 €** par mois
Assistant-e d'éducation **7,80 €** par mois
E.V.S. **3,90 €** par mois

Etudiant-e : cotisation **annuelle 23,00 €**

Vous travaillez à mi-temps, à temps partiel : calculez votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

Agrégé-e Hors-classe, Maître-sse auxiliaire, contractuel-le, PEGC, personnel de direction, professeur-e d'université, autres catégories... :
calculez votre cotisation sur 1% du salaire mensuel ou prenez contact avec le syndicat.

N° de commission paritaire : 0208 S 06382 - Imprimerie SEPIPCA - La Trinité